

TALENTS & TERRITOIRE

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉUNION

#15 DECEMBRE 2016

OSER LA RÉUNION

CHAPITRE 1: UNE AMBITION COLLECTIVE



**LA CITÉ DES ENTREPRENEURS,
UN ESPACE À VOTRE SERVICE !**

**DES OUTILS STRUCTURANTS POUR
AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'OFFRE
TOURISTIQUE ET ARTISANALE**



**L'ENTREPRISE LOCALE,
FORCE DE NOTRE TERRITOIRE.**



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

Accélérateur de projets d'avenir

PROSPECTIVE

ATTRACTIVITÉ

INNOVATION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

OBSERVATOIRE

CIBLEZ
VOTRE
PARCOURS

Vous êtes un porteur de projet, un innovateur, une entreprise en développement ? NEXA vous accompagne et facilite votre parcours !

Nous vous orientons vers les intervenants du territoire adaptés aux besoins de votre projet ou nous vous intégrons dans nos propres circuits :

- un parcours **Général**, pour tous les types de projets
- un **Accélérateur**, pour les projets à fort potentiel, entrants dans les secteurs stratégiques de La Réunion : la bio-économie tropicale, l'e-co-tourisme, les énergies renouvelables, la santé, le numérique ou l'innovation territoriale

ACCÉLÉRATEUR
DE
CROISSANCE

Votre projet est structurant, innovant ? Vous ambitionnez de créer des emplois ? Découvrez l'accélérateur NEXA : votre meilleur allié !

De la stratégie d'entreprise à l'analyse marketing, en passant par la structuration financière, le plan de communication ou la mise à disposition d'une hotline juridique, NEXA vous propose un accompagnement personnalisé, vous apporte des solutions concrètes et mandate des cabinets d'experts, pour vous donner toutes les chances de réussir.

Découvrez nos offres Innovation et Accompagnement de projet :



FORMEZ VOUS
AUX BONNES
PRATIQUES
INNOVANTES

Nexa organise tout au long de l'année des formations pour vous inciter à innover et vous accompagner dans votre projet de développement ou de création d'entreprise.

Conférences, ateliers pratiques et moments conviviaux de networking sont organisés, afin de vous fournir des méthodologies et des outils concrets et de vous permettre d'échanger des bonnes pratiques.

Thématiques 2016 : créativité, design, communication digitale, gestion de projet, levée de fonds, business models...

Découvrez nos formations innovantes :



NOVONS
La Réunion

Contact : contact@nexa.re - www.nexa.re - Tél : 02 62 20 21 21



L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER - Fonds Européen de Développement Régional

OTÉ LA RÉUNION



Chers adhérentes, chers adhérents, chers partenaires,

L'année 2016 qui va se terminer fut riche pour notre famille d'entrepreneurs.

Nous avons gagné en lisibilité et accueilli une centaine d'entreprises passionnées, créatrices de valeur pour le territoire, persuadées comme nous que le gisement de prospérité économique à La Réunion se situe dans notre capacité à ancrer localement nos flux d'activité.

Nous avons entamé un travail de fond sur les comportements de consommation, à tous les niveaux de la société (collectivités, entreprises, consommateurs), afin d'adopter une attitude responsable lorsque chacun, à notre échelle, met la main au porte-monnaie, en impulsant la démarche «Oser La Réunion».

Nous nous sommes donnés les moyens de transformer des cadres de loi en opportunités pour nos dirigeants de TPE/PME.

L'association SBA répond à l'article 19 de la Loi pour l'Égalité Réelle qui introduit à titre expérimental pour les collectivités d'Outre-mer, la possibilité de réserver 30% de chaque appel d'offres public aux TPE-PME pour une durée de cinq ans.

Nos entrées dans les chambres consulaires, la CCIR et la CMAR, répondent à la nouvelle organisation territoriale impulsée par la loi NOTRe qui transforme les consulaires en levier incontournable pour la stratégie portée par la Région.

Nous avons été force de proposition dans l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) ainsi que le Programme Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) et avons insisté pour qu'il existe des indicateurs de performance dans les politiques économiques de notre île.

Car oui, à la CGPME Réunion, nous sommes très attachés à la notion d'évaluation.

L'année 2017 s'annonce captivante et porte surtout

l'espoir que La Réunion devienne comme les autres DOM une part de la France Océanique que la CGPME

Réunion veut voir émerger et non seulement un territoire «ultramarin». Parfois, les mots cachent les maux. Nous sommes la possibilité pour la France de propulser dans chaque Océan et notamment l'Océan Indien, tous les fleurons de l'économie française. La nation et notre territoire profiteront de ces nouvelles créations de valeur.

La CGPME Réunion porte deux propositions fortes pour les Outre-mer dans le cadre des prochaines élections présidentielles : communiquer un seul taux de chômage en France (métropole et Outre-mer inclus) pour avoir une seule politique nationale de création d'emplois et créer le Ministère de l'Aménagement et de l'Expansion Française Océanique, rattaché au Premier Ministre. Parfois, les mots guérissent les maux.

Il n'y aura pas d'ambition pour La Réunion s'il n'y a pas d'ambition de Réunionnais. Je le répète souvent et je le répèterai encore. Nous avons les clés en main pour renverser la table des croyances. Le nouveau modèle économique réunionnais est en marche et nous sommes des acteurs de sa transformation. En 2017, maintenons notre Cap et suivons la Trajectoire que nous nous sommes fixés.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne santé pour relever les défis qui arrivent.

Oté La Réunion !

Dominique VIENNE

Talents et Territoire : Le magazine de la CGPME Réunion - 54, chemin Cachalot, Ligne Paradis- 97410 Saint-Pierre

Directeur de la publication : Dominique VIENNE • **Rédactrice en chef :** Santhi VELOUPOULE

Comité éditorial : Jérôme CALVET, Alex HOW CHOONG, Jean-François TARDIF, Gérard LEBON

Assistance technique et rédaction : ÉLAN OI, Léo MINIOU, Nazîha MOGALIA

Ont collaboré à ce numéro : Jacques DE PALMAS, DIECCTE, Fabrizio FRANCO, L'agence GBO, Emilie LAGOGUE, Sébastien NATIVEL, Valérie NOEL, Jean-Baptiste SEUBE, Mélanie VAUTIER.

Crédits photos : Fotolia • **Régie publicitaire :** 0262964316 • **Imprimeur :** ICO • **Date de parution :** décembre 2016

Dépôt légal : décembre 2016 - **ISSN :** 2257-6126

Publication gratuite. Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.



LES AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES DE LA CGSS POUR LA PRÉVENTION DANS LES PME-TPE

Les dispositifs d'Aides Financières Simplifiées :

L'arrêté du 9 décembre 2010 prévoit des dispositifs d'aides financières au développement de la prévention des risques professionnels pour les **entreprises de moins de 50 salariés**.

Ces dispositifs viennent en complément des contrats de prévention, permettant déjà d'aider financièrement les entreprises à développer la prévention des risques professionnels dans le cadre de projets globaux. Ils ont pour objectif de fixer à la fois un cadre précis et simple, permettant, une fois les conditions réunies, de procéder au versement des aides financières avec un minimum de formalités administratives.

Ces aides sont **plafonnées à 25 000 euros par entreprise**. Une entreprise ne peut cumuler ce type d'aide avec un contrat de prévention. L'absence de contrat de prévention en cours ou au cours des deux années précédentes est une condition d'éligibilité au dispositif d'aide financière simplifiée. Le versement de la subvention s'effectue en une fois sur présentation des pièces justificatives et des factures.

Aides financières simplifiées 2016 :

Afin de favoriser certains investissements visant à réduire les risques faisant partie des champs d'actions prioritaires pour la prévention, 3 nouveaux dispositifs d'Aides Financières Simplifiées avaient été mis en place en 2015 par la CGSS de La Réunion, et sont reconduits en 2016. Ils visent la prévention des risques de **chutes de hauteur et des risques liés à la manutention dans le BTP** ; la lutte contre les produits **Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques** et contre les nuisances chimiques (hors fumées de soudage) ; la prévention des risques liés aux **fumées de soudage**.

L'aide attribuée pour ces dispositifs varie de 20 à 50 % du montant selon le type d'investissements réalisés.

Des dispositifs nationaux sont également accessibles aux entreprises réunionnaises et concernent :

- la substitution du perchloréthylène dans les **pressings** : **"Aquabonus"**,
- la prévention des troubles musculo-squelettiques dans le secteur de la **coiffure** : **"Préciseo"**.
- la prévention des risques liés aux **émissions de moteurs diesel**: **"Airbonus"**
- la prévention des **troubles musculo-squelettiques** : **"Tmspros Diagnostic"** et **"Tmspros Action"**
- la prévention des risques liés à l'essuyage des verres dans l'**hôtellerie-restauration** : **"Stop Essuyage"**
- la prévention des risques liés au **filmage** manuel des palettes : **"Filmeuse +"**
- la prévention des risques chimiques et des troubles musculo-squelettiques dans les **garages** : **"Garage + sûr"** (ouverte aux entreprises de moins de 20 salariés uniquement)
- la prévention des risques dans le secteur du transport routier de marchandises : **"Transport + sûr"**
- la prévention des risques dans le secteur du bâtiment : **"Bâtir +"**

Liste des pièces administratives demandées :

- avis favorable des représentants du personnel, le cas échéant (entreprises de plus de 10 salariés)
- attestation de régularité URSSAF de moins de trois mois
- fourniture de la preuve de l'existence du document unique d'évaluation des risques (plan d'action par exemple)
- transmission de l'attestation d'adhésion de l'entreprise à un service de santé au travail.
- Factures

L'ensemble des informations sur ces différents dispositifs ainsi qu'un formulaire de demande d'aide sont disponibles en ligne sur le site de la CGSS de La Réunion : www.cgss.re, rubrique Risques Professionnels.

LA LIGNE PRÉVENTION

Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion Prévention des Risques Professionnels
4 Boulevard Doret CS53001 97741 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 02 62 90 47 00 Fax : 02 62 90 47 01 Mail : prevention@cgss.re



POINTS DE VUE

06 ÉCHOS MÉTRO

- > L'entrepreneur du 21e siècle sera-t-il percepteur et auxiliaire de la police de la route ?
- > La CGPME appelle les députés à renoncer définitivement au prélèvement à la source
- > Le point conjoncture – novembre 2016

PAROLE AUX ADHÉRENTS

08 ILS NOUS ONT REJOINTS

09 FOCUS SYNDICAT : > AACC

LE DOSSIER

10 OSER LA RÉUNION, UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 11 > Trajectoire Réunion 2025 : une dynamique de transition à engager
- 12 > Vous êtes acteurs du changement
- 14 > Les grandes orientations stratégiques et vos propositions de mise en oeuvre

16 > Réunion 2025, notre projet de territoire

ENTREPRENDRE AU QUOTIDIEN

- 18 > Plaider à Paris ou à Saint-Denis ?
- > Des outils structurants pour améliorer la compétitivité de l'offre touristique et artisanale
- 21 > Tableau de bord trimestriel de l'emploi

LA CGPME EN ACTION

- 25 > Une tournée de représentation des intérêts des TPE/PME réunionnaises pour Dominique Vienne
- 27 **NOS MANDATAIRES EN ACTION**
> Conseil de Prud'hommes
- 28 > La Cité des Entrepreneurs, un espace à votre service !
- 29 > Coup de pouce
- 30 > Les listes soutenues par la CGPME Réunion remporte les élections à la CCI et à la CMA

RETOUR EN IMAGES



REJOIGNEZ-NOUS !

La CGPME Réunion est une grande famille qui défend, représente et accompagne les entreprises locales.

**Pour exister, influencer, progresser ENSEMBLE,
Rejoignez le réseau des TPE/PME.
Pensez CGPME !**

Votre contact pour adhérer : **Nazîha MOGALIA**
Tél. : 02 62 96 43 16
 Mail : contact@cgpme-reunion.com

ECHOS METRO



L'ENTREPRENEUR DU 21^E SIÈCLE SERA-T-IL PERCEPTEUR ET AUXILIAIRE DE LA POLICE DE LA ROUTE ?

A la demande du gouvernement, le Projet de Loi «Justice du 21^e siècle» actuellement au Parlement prévoit d'obliger les entrepreneurs à renseigner l'identité du salarié susceptible d'avoir commis une infraction au code de la route avec un véhicule d'entreprise.

Jusqu'à présent ce type de situation aboutissait à une amende réglée par l'entreprise, à l'issue d'une requête en contestation.

La modification proposée par le gouvernement reviendrait à obliger un chef d'entreprise à identifier et à dénoncer systématiquement aux autorités le salarié pouvant être l'auteur de l'infraction. La non communication de cette information constituerait une contravention de 4^e classe (max 750€) imputable personnellement au chef d'entreprise.

Obliger un employeur à dénoncer un salarié revêt un caractère délétère peu propice à un climat social serein à l'intérieur de l'entreprise. Il lui faudra pour cela mener une enquête interne et, en cas d'échec, c'est lui qui portera personnellement la responsabilité de l'infraction en étant sanctionné.

Non content de vouloir transformer le chef d'entreprise en percepueur par le biais du paiement de l'impôt à la source, le gouvernement souhaite aujourd'hui en faire un auxiliaire des

forces de police routière. Avec dans un cas comme dans l'autre une importante sanction financière à la clé.

La CGPME demande le retrait de cette mesure.

Si la prévention routière passe par l'entreprise, la répression routière n'est pas de son ressort.

Il est temps de comprendre que la mission première d'un chef d'entreprise est de faire vivre et de développer son entreprise. Nul besoin de «charger la barque»...

LA CGPME APPELLE LES DÉPUTÉS À RENONCER DÉFINITIVEMENT AU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'Assemblée nationale a écarté ce jour, et à ce stade, l'adoption du prélèvement à la source.

Non contentes de collecter déjà la TVA pour le compte de l'Etat, les entreprises auraient dû à partir

n'aurait pas respecté ces nouvelles obligations, sanctions pouvant aller d'une part jusqu'à une amende de 10 000€ en cas de non-respect de la confidentialité et d'autre part jusqu'à 80% des retenues qui auraient dû être effectuées et qui ne l'auraient pas été.

Sans aucune étude d'impact, les entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles, auraient dû assumer à leurs risques et périls «les pots cassés» d'un système complexe, facteur de confusion entre le salaire versé et le salaire réel, ce qui aurait alimenté des tensions sociales et salariales dans l'entreprise. De même, la simple connaissance du taux d'imposition de chacun serait venue faire obstacle à l'indispensable confidentialité permettant aujourd'hui de distinguer la vie professionnelle et la vie personnelle.

Cette réforme, mal ficelée, qui confondait entreprise et collecteur d'impôts aurait à nouveau rendu plus complexe la vie des entrepreneurs. La CGPME appelle donc les députés



de 2018, prélever l'impôt sur le revenu en amputant les salaires versés des montants dus à ce titre. D'ores et déjà des sanctions étaient annoncées pour l'employeur qui

à ne pas restaurer un texte unanimement critiqué par le monde de l'entreprise. Aucune urgence ne justifierait un passage en force.



France

Données trimestrielles

Croissance



+ 0,2 %
au 3^{ème} trimestre 2016.

Dettes publiques



98,4 % du PIB
au 2^{ème} trimestre 2016,
contre 97,5 % au 1^{er}
trimestre 2015.

Données mensuelles

Inflation



+ 0,0 %
En octobre 2016 par
rapport à septembre.

Déficit public



83 Mds €
à fin août 2016*
+ 11,4 %
par rapport à 2015.

Déficit commercial

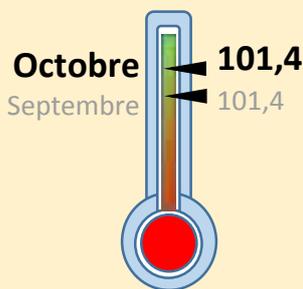


4,8 Mds €
en septembre 2016
+ 14 %
par rapport à août.

*Cumul des mois de l'année 2016.

Entreprises

Climat des affaires



100 = moyenne
de longue période

Démographie

Créations



550 992
à fin octobre 2016*
+ 4,7 %
par rapport à 2015.

Défaillances



60 110
à fin août 2016* (TPE
et PME exclusivement)
- 4,3 %
par rapport à 2015.

Financement



+ 3,2 %
de crédits mobilisés à fin
août 2016 par rapport à
2015 (TPE et PME
exclusivement)

*Cumul des douze derniers mois.

Ménages

Confiance



100 = moyenne
de longue période

Chômage



+ 0,8 %

Nombre d'inscrits à Pôle Emploi
(catégories A, B et C) à fin du 3^e
trimestre 2016, par rapport au
trimestre précédent.

Consommation



- 0,5 %

Dépenses de biens au 3^e
trimestre 2016, par rapport au
trimestre précédent.

ILS NOUS ONT REJOINTS



“ *J’ai souhaité adhérer à la CGPME pour son dynamisme, son engagement quotidien et nos valeurs communes. En tant que cabinet RH dédié à l’accompagnement des TPE/PME, il m’a paru tout naturel de rejoindre l’organisation qui représente chaque jour les entreprises réunionnaises et participe à leur développement. J’en attends de belles rencontres professionnelles, des moments d’échanges nourris et souhaite faire bénéficier des conseils RH aux chefs d’entreprises qui font battre le cœur de la Réunion.* ”

Mélanie VAUTIER, MV CONSULTING

“ *J’ai adhéré à la CGPME parce qu’étant une récente chef d’entreprise j’ai besoin de pouvoir me tenir informée rapidement et de manière continue de l’évolution de la législation indépendamment de celle liée à mon activité. La mise en réseau y est simple et adaptée à ma TPE ce qui y est très appréciable lorsqu’on a fait le choix de créer son entreprise.* ”

Emilie LAGOGUÉ, PAMPLEMOUSSE LIGHT



“ *La CGPME me permet de m’imprégner et de m’impliquer dans le tissu local. Elle m’apporte de nombreuses informations utiles lors des clubs entrepreneurs. Etant dans un secteur spécialisé (handicap) j’étais isolée et les échanges que je peux avoir avec les autres adhérents me permettent de ne plus me sentir seule.* ”

Valérie NOEL, HANDI EDUC

“ *J’ai rencontré des adhérents de la CGPME Réunion qui m’ont donné envie de rejoindre cette grande famille. Les valeurs communes qui en émanent, et notamment celle de l’entrepreneuriat, correspondent aux miennes. Je dirais que la CGPME Réunion représente un melting-pot du savoir-faire local. C’est un peu le baromètre de notre économie locale. Etre adhérent à la CGPME Réunion me permet de mieux appréhender les réalités du monde de l’entreprise et de cerner où mes actions peuvent apporter une valeur ajoutée.* ”

Fabrizio FRANCO, MAMMA MIA



FOCUS SYNDICAT

ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL EN COMMUNICATION

À propos de l'AACC Outre-Mer

L'AACC Réunion, créée en septembre 2005 avec la participation de 6 agences réunionnaises est devenue depuis août 2009 l'AACC Outre-mer. L'association regroupe aujourd'hui 10 agences réunionnaises ainsi que 3 agences antillaises.

Elle est le relais local de l'AACC de Paris, un syndicat professionnel créé en 1972 et regroupant plus de 200 agences-conseils en Publicité, Marketing - Communication, Communication Santé, Interactive, Corporate et Edition Publicitaire. Ces agences remplissant un certain nombre de critères bénéficient du label de l'AACC qui est un gage de crédibilité reconnu par l'ensemble du marché.

Les règles professionnelles de l'AACC précisent que les agences conseils doivent pouvoir remplir 4 fonctions essentielles : études et programmes, conception et création, mise en oeuvre, distribution et exécution.

Ces règles indiquent les caractéristiques de l'agence-conseil : la qualification [garantie de qualification, service d'agence-conseil], les conditions d'exercice

[nature de l'activité, indépendance], les principes de rémunération, les campagnes spéculatives.

Enfin les règles professionnelles précisent que les agences doivent :

- Adhérer à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité - ARPP ;

- Faire preuve du respect du Code des pratiques loyales en matière de pub de la Chambre de Commerce internationale ;

- Adhérer à la "charte de la publicité" concernant la responsabilité de l'action sur la psychologie et le comportement de l'individu et le respect du consommateur ;

Les agences membres bénéficient des services d'information et juridique de l'AACC et d'outils tels que :

- Guides de la communication auprès des annonceurs/institutionnels ;

- Modèles de contrats ;

- Guide des métiers et de la communication ;

- Guide de la relation entre l'Annonceur et l'Agence-Conseil en Communication élaboré par l'Union Des Annonceurs/AACC...



L'organisation du bureau

Le bureau, élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 2013, est composé comme suit :

Président : **Fabrice BOUTIN**

[Facto Saatchi & Saatchi]

Vice-Président Réunion/OI :

Jérôme CALVET [SmartShopper]

Vice-Président Réunion/OI :

Joane ADAM [Young&Rubicam]

Vice-Président Caraïbes :

Franck ROGER ZAMEO

[Les Agences Associées]

Trésorier :

Laurence MARGUET

[SmartShopper]

LES MISSIONS DE L'AACC OUTRE-MER

- Etre un label professionnel gage de sécurité, d'éthique, de qualité et de professionnalisme reconnu par les annonceurs et les différentes institutions.
- Fédérer les agences d'Outre-mer afin d'unir leurs efforts dans la valorisation de leur activité, de développer des outils de connaissance de nos marchés et de mieux défendre les spécificités de nos régions dans les grands débats régionaux.
- Défendre les grands principes de moralité, de transparence et de respect des règles déontologiques et humaines prônées par l'AACC.
- Elaborer et garantir l'autodiscipline professionnelle autour de pratiques loyales et éthiques.
- Mettre en valeur les différents métiers qui constituent l'Agence Conseil en Communication et regroupant les services de conseil stratégique, stratégie média, création et production.
- Etablir des relations de confiance et de respect réciproques avec les différents partenaires et professionnels de l'univers de la communication.
- Créer des relations saines et durables avec les annonceurs et leurs représentants à travers les différentes instances professionnelles.
- Promouvoir la valeur ajoutée et le rôle économique majeur de l'Agence Conseil en Communication dans le développement des marques et des entreprises des départements d'Outre-mer.
- Apporter aux agences membres l'appui des services juridiques ou sociaux de l'AACC et l'accès aux sources d'information et de documentation de ses services.

OSER LA RÉUNION

CHAPITRE 1 : UNE AMBITION COLLECTIVE

Seules une vision et une construction partagées entre tous les acteurs de notre territoire permettent d'effectuer des choix collectifs gagnants. La transition économique & sociale de La Réunion mérite qu'on donne un triple A à notre Région !

Les faiblesses de l'économie réunionnaise ont été brutalement révélées par la crise économique. Les mutations provoquées ont été violentes, la baisse du pouvoir d'achat et la hausse du chômage nous apparaissent comme des fléaux impossibles à surmonter. L'enjeu d'aujourd'hui, c'est d'imaginer la transition économique & sociale de La Réunion et d'amener chacun à assumer des responsabilités partagées pour le territoire.

Avec la nouvelle loi NOTre, le SRDEII et ses déclinaisons en territoires intercommunaux, nous avons besoin d'une vision ambitieuse à long terme et de déclinaison en projets de territoire.

Toutes les institutions publiques veulent parler des entreprises réunionnaises mais elles doivent surtout agir comme des entrepreneurs ! C'est avec ce nouvel état d'esprit que l'aménagement du territoire, l'animation économique et les dispositifs d'accompagnement rendront le territoire attractif et propice au développement des TPE PME réunionnaises.

Finissons-en avec le réflexe du sauveur qui fait tout attendre de l'Etat ou d'un projet de loi et ne tombons pas dans le fatalisme stérile. Les politiques descendantes uniquement de Paris vers La Réunion sont dépassées. Les stratégies ou lois doivent au contraire naître, être construites et partagées par l'ensemble des acteurs. Les TPE PME, les grands groupes, tous les corps intermédiaires, les laboratoires de recherche et les centres de formation doivent s'associer dans une démarche d'écosystèmes vertueux pour faire émerger ce qui est bon pour notre territoire. L'anticipation est une incitation à l'action et comme tous les entrepreneurs qui se battent quotidiennement et croient dans leur entreprise, à la CGPME Réunion, nous croyons en La Réunion. Il faut s'investir dans le territoire, il faut «jouer» pour le territoire. C'est ce que nous appelons «Oser La Réunion, Oser Péil!».

Nous avons mis en forme dans ce dossier spécial les différentes idées et propositions portées par notre famille ces dernières années. Vous allez pouvoir le compléter de vos suggestions pour qu'ensemble, dès l'année prochaine, nous défendions d'une seule voix un véritable projet de territoire pour notre île.

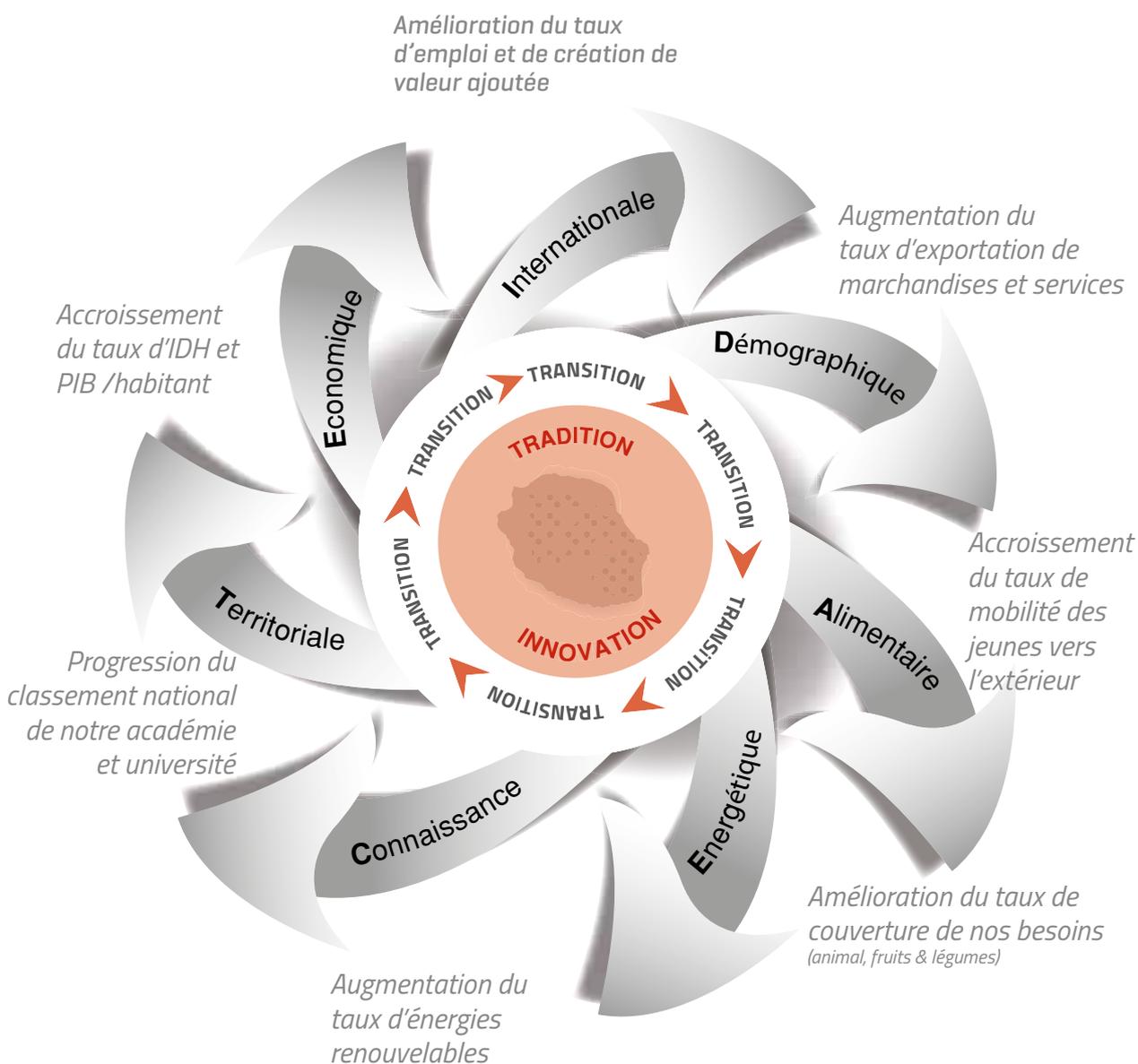
Dominique VIENNE



L'Economie réelle au bénéfice de L'Entreprise locale force de Notre Territoire



Trajectoire Réunion 2025 :
Une dynamique de **transition** à engager.



REUNION 2025 : L'affaire de tous et de chacun !

12

Priscilla Pillard, 3ème Ligne, 30 novembre 2016

Il est fondamental pour les dirigeants de TPE PME de maîtriser leurs obligations sociales et d'œuvrer à la qualité de vie au travail de leurs salariés pour nourrir la performance de leurs organisations ! C'est également la raison de mon implication dans les commissions Sociale et Emploi/Formation.

**ACCOMPAGNER
LA PERFORMANCE
COLLECTIVE**

**VOS
BESOINS**

**VOS
AMBITIONS**

Morgane Trapu, Réunion Portage, 12 octobre 2016

La RSE, notre président en parle comme «Redonner du Sens Ensemble». C'est important que chaque entrepreneur prenne sa part de responsabilité pour rendre le territoire réunionnais plus fort économiquement parlant. L'on peut apporter notre pierre à l'édifice en choisissant des prestataires, des fournisseurs, des collaborateurs locaux.

**RECONNAÎTRE
LA CRÉATION DE
VALEUR LOCALE**

Eric Matz, Groupe Intégral, 01 décembre 2016

Je souhaite participer à la représentativité des PME, et militer pour une meilleure reconnaissance et une meilleure considération de leurs attentes et de leurs difficultés. Isolés et plongés dans nos contraintes de production, nous ne faisons la plupart du temps que subir les assauts contradictoires de la compétitivité libérale. Groupés, nous avons peut être une chance de nous faire entendre et respecter. Depuis mon adhésion il y a 3 ans, j'ai reçu à la CGPME un très bon accueil, j'ai été rapidement intégré et sollicité pour participer à différentes commissions et mandats. Etre mandataire CGPME requiert des qualités d'écoute, de respect des opinions mais aussi d'engagement.

**LIBÉRER LES
ÉNERGIES
ENTREPRENEURIALES**

VOS VISIONS

**VALORISER
L'EXCELLENCE ET
L'INNOVATION**

Patricia Paoli, *Cap Formation*, 14 octobre 2016

Je trouve que la validation des acquis et des expériences (VAE) est un sujet important pour valoriser les compétences des collaborateurs et pour qu'ils gagnent confiance. C'est un vecteur d'estime de soi. Je vais pouvoir proposer à la commission Emploi/Formation que l'on travaille sur ce sujet en 2017.

Anil Cassam-Chenai, *M.I.Technologies*,
01 décembre 2016

L'innovation numérique est un enjeu majeur pour l'économie de La Réunion. Via un travail de fond mené depuis des années sur l'apport des PME à cette construction, la CGPME Réunion a déjà eu des messages forts à passer aux pouvoirs publics sur la mise en œuvre d'une vision stratégique de support à l'innovation des PME par le biais de sa Commission Economie Numérique et Innovation. Ce travail sera poursuivi sur l'année 2017.

**CONNECTER
CITOYENS/
ENTREPRISES/
TERRITOIRE**

Cédric Daly, *Tradition 974*, 12 octobre 2016

Nous entrepreneurs, on ne nous demande jamais vraiment notre avis alors qu'on est sur le terrain. Dans la commission Prospectives Economiques, je peux exprimer les idées que j'ai pour mon métier ou mon secteur d'activité, qui pourront être portées plus largement. Du coup, j'ai l'impression d'être acteur de la politique de mon territoire.

**DEVENIR LE HUB
OCEANIQUE DE
L'EUROPE**

Danielle Gros, *Mnemos Temporis*, 24 novembre 2016

A la CGPME Réunion, nous sommes des hommes et des femmes engagés au sein du territoire réunionnais. Aussi, avons-nous une responsabilité dans l'accompagnement des jeunes générations dans leur construction d'adultes responsables, autonomes, et surtout acteurs de la vie économique comme de la vie de la cité. Notre objectif est de faire rayonner La Réunion et de contribuer à la positionner à la place de choix qui lui revient.



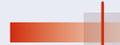
Des propositions à décliner ensemble autour des 6 orientations stratégiques issues de vos premières contributions

14

Stratégies d'alliance



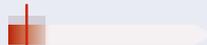
Développer des treilles



Stratégie du Bon Achat (SBA)



Promouvoir les savoir faire Réunionnais



Oser PEI !



Libérer les données



Cursus entrepreneur



Or3

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Or2

RECONNAÎTRE LA CRÉATION DE VALEUR LOCALE

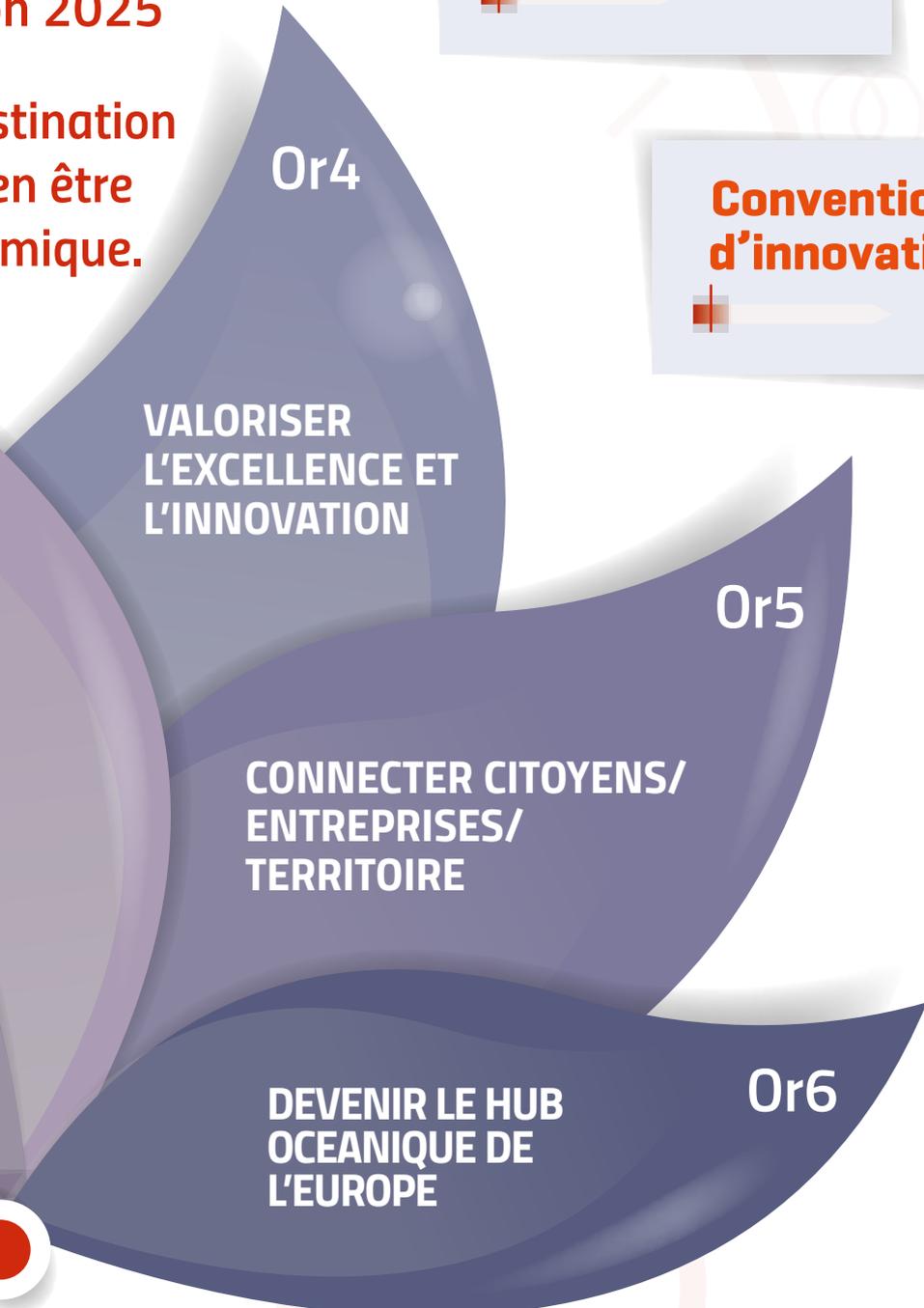
Or1

LIBÉRER LES ÉNERGIES ENTREPRENEURIALES

Réunion
Une des
de bien
écono



n 2025
destination
en être
mique.



**Accélérateur
de performances**



**Convention
d'innovation**



**Dialogue social
territorial**



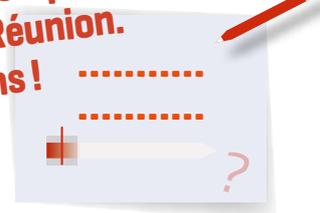
**Partenariats
territoriaux**



**Former à
l'international**




**Réagissez en répondant à notre enquête
en ligne sur le site de la CGPME Réunion.
Nous attendons vos propositions!**



Réunion 2025, un projet de territoire : du local au global

16

➤ LA DYNAMIQUE TRIPLE A DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

Ancrage

- Investir et produire local
- Renforcer nos compétences
- Assurer le dialogue territorial
- S'engager collectivement

- S'approprier nos ressources
- Garantir des Espaces d'Initiatives Territoriales (EIT)
- Développer des treilles de compétences
- Contribuer

Ambitions

- Talents & Innovation
- Pluralité & multiculturalité
- Echanges & ouverture
- Connaissance & numérique

Appropriation



Un Véritable Pacte d'Engagement Citoyens/ Entreprises/ Territoire

➤ CRÉER DE LA VALEUR ET DU BIEN COMMUN !



LA DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

INNOVANT >

*Imaginons des solutions visionnaires
porteuses de sens pour des ambitions
fortes*

BATISSEUR >

*Construisons ces solutions sur des
fondements solides et de bonnes
conceptions*

AUDACIEUX >

*Agissons les premiers avec efficacité
pour mesurer à court terme les résultats
de ces solutions*

RASSEMBLEUR >

*Emportons l'adhésion des décideurs
pour appuyer des solutions normatives
porteuses de progrès*

PLAIDER À PARIS OU À SAINT DENIS ?

Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, le droit occupe une place prépondérante dans les relations économiques. Jean-Baptiste Seube, Professeur agrégé des facultés de droit et avocat au barreau de Saint-Denis, et les étudiants du Master droit des affaires qu'il dirige, attirent l'attention des entrepreneurs sur certaines difficultés juridiques auxquelles ils pourraient être confrontés.

Ce numéro de Talents et Territoires est consacré à l'ancrage territorial. Force est alors de constater que, parfois, le système juridique contraint les opérateurs économiques à l'éloignement territorial... ce qui est nuisible à leur protection, ainsi qu'au bon fonctionnement de la justice.

La cessation des contrats d'affaires fait l'objet de contentieux nourris : rupture abusive, absence de préavis, cessation sauvage d'approvisionnement... De tels comportements peuvent être sanctionnés par les règles classiques du Code civil, mais aussi par un texte spécial, l'article L. 442-6-1-5° du Code de commerce, relatif à la rupture brutale de la relation commerciale établie. Ce dernier texte permet une protection efficace du contractant qui subit la rupture et donne lieu à d'innombrables illustrations jurisprudentielles...

Las ! L'article D. 442-3 du Code de commerce dispose que les ruptures brutales de relations commerciales établies réalisées sur le sol réunionnais relèvent... de la compétence du Tribunal de commerce de Paris !



Cette attribution de compétence est justifiée par le souci de créer des juridictions spécialisées, huit en France, car ce contentieux économique est très particulier et suppose des compétences aigües en droit de la concurrence. Mais l'on devine sans peine les effets pervers du texte. Il place les opérateurs économiques réunionnais face à un cruel dilemme : mieux vaut-il invoquer ce texte et être contraint d'aller plaider à Paris (avec tous les frais judiciaires que cela inclut) ? Ou mieux vaut-il ne pas l'invoquer, se contenter du droit commun, et plaider à domicile ? Le choix est d'autant plus crucial que si la juridiction réunionnaise venait à être

saisie sur le fondement de l'article L. 442-6-1-5°, le plaideur se verrait opposer une fin de non-recevoir, ainsi que vient de le rappeler la Cour de cassation dans un arrêt récent [voir Cass. com., 6 septembre 2016, n°14-27085].

Ainsi donc le choix est cornélien : partir pour faire valoir ses droits ; rester mais y renoncer... On soulignera avec perfidie que tous les Départements d'Outre-mer ne sont pas logés à la même enseigne : le Tribunal de commerce de Fort-de-France est ainsi compétent pour trancher les litiges relevant du ressort des cours d'appel de Basse-Terre, Cayenne et Fort-de-France... Comme bien souvent, l'ancrage antillais semble mieux défendu, au niveau national, que l'ancrage réunionnais... Voilà une injustice qui gagnerait à être corrigée...

Jean-Baptiste SEUBE [jean-baptiste.seube@univ-reunion.fr] **et les étudiants du M2 droit des affaires** [association.alda@gmail.com].



La Chambre des Notaires, partenaire de la Cité des Entrepreneurs, vous propose dans chaque numéro de Talents & Territoire du conseil sur un sujet clé de votre vie de chef d'entreprise. Pour ce numéro, La Chambre vous donne toutes les clés pour «**Transmettre son entreprise en toute sérénité et en toute sécurité**».



La transmission de son entreprise est une étape importante dans la vie du dirigeant qui ne doit pas être menée à la légère. Au-delà de la forte émotion qu'elle génère, il est toujours douloureux et compliqué de laisser ce que l'on a bâti depuis de nombreuses années, l'acte peut avoir de lourdes conséquences sur la situation personnelle du chef d'entreprise [fiscalité personnelle mal calculée, constitution d'un capital ou des revenus pour la retraite mal ficelée, entre autres], ou sur la pérennité de l'entreprise qui peut ne pas survivre au départ de son fondateur et principal moteur au quotidien. Et cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle, d'une TPE ou PME familiale.

Aussi, pour remettre les clés de son entreprise sans avoir à le regretter et à se retourner, il est bon de prendre le temps de la réflexion et de s'attacher suffisamment à l'avance les conseils d'experts parmi lesquels le notaire.

De par ses compétences en matière juridique, fiscale et financière, le notaire est à même d'orienter le chef d'entreprise sur le départ vers la meilleure alternative au regard de ses choix de vie personnels et de sa

situation patrimoniale. Le législateur propose différentes solutions qui peuvent s'adapter à de nombreuses situations et qu'il importe de connaître avant de passer à l'acte. Une bonne transmission peut prendre plusieurs années à se préparer.

Pour ce faire, le dirigeant doit au préalable se poser les bonnes questions selon que la cession de son entreprise est amenée à se concrétiser au profit d'un tiers, d'un salarié ou d'un membre de sa famille. Le dispositif juridique et fiscal sera également différent si le dirigeant souhaite laisser les rênes de son entreprise tout en s'assurant de revenus après la cession.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la transmission est avant tout une succession, et que celle-ci peut influencer sur ce qu'on va léguer à son proche entourage une fois parti. Lors d'une transmission d'entreprise, penser à son testament est rarement un réflexe, pourtant la démarche peut éviter bien des tensions et des difficultés financières. En poursuivant ainsi la réflexion, peut-être que la transmission d'entreprise envisagée au départ par le dirigeant finira par rimer avec donation ou donation-partage...

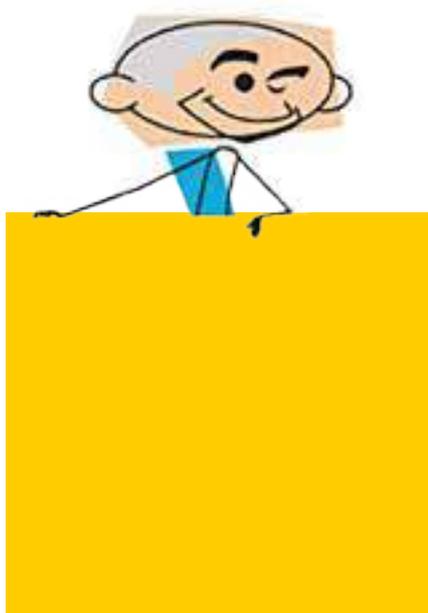
Partenaire dans les projets de vie et d'affaires, le notaire est un interlocuteur à privilégier en matière de cession d'actifs et de transmission d'entreprise. Aussi, il ne faut pas hésiter à franchir les portes d'un office notarial ou à se rendre dans l'une des permanences qui se tiennent chaque mois au sein des Maisons de l'entreprise de la CCI ou dans les antennes de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion.



Maître Bertrand MACE,
Président de la Chambre des Notaires
de La Réunion

LA PETITE HISTOIRE DU JOUR

C'est l'histoire d'une entreprise qui organise un week-end de stimulation pour ses salariés...



C'est l'histoire d'une entreprise qui organise un week-end de stimulation pour ses salariés...

Une entreprise organise tous les ans un week-end détente pour ses salariés dans le but de contribuer au développement de l'esprit d'entreprise dans un cadre en partie festif. Elle offre la possibilité aux salariés de venir accompagnés et prend en charge toutes les dépenses correspondantes.

Ce que l'administration fiscale voit d'un mauvais œil... Elle refuse que l'entreprise puisse déduire de ses résultats imposables les dépenses qui concernent les personnes accompagnant les salariés : pour elle, ces dépenses ne sont pas engagées "dans l'intérêt de l'exploitation".

Ce à quoi l'entreprise rétorque qu'en permettant aux salariés d'être accompagnés, et en prenant en charge toutes les dépenses, elle s'assure de la présence de la majeure partie d'entre eux et renforce la cohésion d'équipe.

Arguments que retient le juge, qui confirme donc la déduction fiscale des frais occasionnés par la présence des accompagnants : pour lui, il est dans l'intérêt de l'entreprise de prendre en charge ces frais.

Source :

Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 25 octobre 2012, n° 11NT01836

i

**ADHÉRENTS, RETROUVEZ LA PETITE HISTOIRE DU JOUR
TOUS LES VENDREDIS DANS VOS BOÎTES MAILS !**

Et si cela vous arrivait...

Séminaire, congrès, voyage de stimulation offert à vos collaborateurs, voyage d'étude, etc. Si votre entreprise engage ce type de frais de voyage, seront-ils admis en déduction pour le calcul du bénéfice imposable ?

Frais de voyage : à déduire ?

Des dépenses... Ce qui est ici visé correspond aux frais que l'entreprise est amenée à engager, voire à rembourser sur justificatifs, dans le cadre de déplacements de ses collaborateurs à raison soit de congrès ou de séminaires, soit de voyages destinés à récompenser, motiver les collaborateurs. Ce type de dépenses est normalement déductible, mais cela suppose tout de même que certaines conditions soient effectivement réunies.

... déductibles ? Pour pouvoir déduire ces dépenses, il faut être en mesure de prouver qu'elles sont effectivement engagées dans l'intérêt de l'entreprise et correspondent à une dépense d'exploitation normale. Il doit donc s'agir de dépenses classées parmi les frais professionnels qui ont un lien direct avec l'activité de l'entreprise.

Oui, si... En d'autres termes, il ne faut pas que la dépense soit qualifiée d'acte anormal de gestion. Si le caractère normal (et donc déductible) des voyages et déplacements effectués par les salariés et dirigeants est reconnu dès lors qu'ils sont liés à l'exploitation compte tenu de la nature et des conditions d'exercice de l'activité [cas des frais de congrès, salons, séminaires, etc.], la question est plus subtile en ce qui concerne les frais engagés par les personnes étrangères à l'entreprise.

Pour en savoir plus, consultez la fiche « Gérer (et déduire) les frais de voyage » sur votre espace adhérent.

TABLEAU TRIMESTRIEL DE L'EMPLOI

En légère baisse par rapport à celui observé au cours du quatrième trimestre 2015 (+3.7%), le taux de croissance annuel de l'emploi salarié dans le secteur privé reste très important et nettement supérieur à ceux observés au plan national et dans les autres DOM.

Variations en glissement annuel – données brutes	La Réunion	Guadeloupe	Guyane	Martinique	France
Effectifs salariés	3.3 %	2.2 %	1.2 %	2.7 %	1.0 %
Masse salariale	3.7 %	1.6 %	2.3 %	3.3 %	2.4 %

Quoiqu'encre inférieure à celle observée au plan national [proportionnellement à celle des effectifs salariés] du fait de l'importance des créations d'emplois par mobilisation des dispositifs d'emplois aidés, l'accroissement régulier de la masse salariale distribuée profite très directement à l'économie locale en induisant un fort développement des activités et donc des emplois dans les grands secteurs du commerce alimentaire,

du commerce non alimentaire et des services de l'automobile. On observe encore des taux de croissance annuelle de l'emploi dans trois autres secteurs des activités des services administratifs et de soutien », de l'hébergement et restauration et du médicosocial, secteur où les taux de croissance les plus importants sont observés dans les services à la famille, la garde d'enfants... Moins de 300 emplois salariés

ayant été créés au cours des douze derniers mois dans le secteur de la construction, au sein duquel on observe une croissance régulière des nombres de logements et locaux non résidentiels mis en chantier, on ne peut que s'interroger sur la réalité de créations très nombreuses d'emplois à La Réunion [plus de 1 500 prévus ?] du seul fait du chantier de la Nouvelle Route du Littoral.

Jacques DE PALMAS



CHIFFRES CLÉS

- **148 785** emplois salariés dans le secteur privé
- **+ 3,3 %** en glissement annuel
- **2 218 €** de salaire mensuel moyen (4 derniers trimestres) par tête
- **+ 0,6 %** en glissement annuel

SOLUTIONS RH

DES OUTILS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET ARTISANALE



Le Ministère de l'Économie et des Finances a pour mission de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie française. En son sein, la Direction générale des entreprises (DGE) propose et met en œuvre des actions propres à créer un environnement favorable au développement de l'industrie touristique. La DGE est représentée à La Réunion par le service du Développement économique de la Direction des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIECCTE). Ces actions doivent conduire à l'amélioration de la qualité de l'accueil et des prestations car il s'agit de véritables atouts pour nos entreprises touristiques dans un environnement ultra concurrentiel.

LA MARQUE NATIONALE QUALITÉ TOURISME

Afin de toujours mieux recevoir et d'améliorer la qualité des prestations touristiques sur notre territoire, l'État a créé la marque Qualité Tourisme. Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole des démarches qualité engagées



pour la satisfaction des clients dans l'hôtellerie, la restauration, les lieux de visite, les activités de pleine nature et les chambres d'hôtes. Pour obtenir la marque QUALITE TOURISME™, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux **Engagements Nationaux de Qualité** qui représentent les exigences essentielles à votre satisfaction. Les professionnels reconnus QUALITE TOURISME™ sont à votre écoute grâce à l'analyse systématique des **enquêtes de satisfaction et des réclamations**. Leurs prestations sont régulièrement soumises à un **contrôle indépendant au moins tous les 3 ans sous forme de visite mystère**.

Il s'agit de mettre à disposition des clients un signe de reconnaissance qui permet de choisir en toute confiance des établissements qui offrent des prestations de qualité et visibles sur le site internet <http://www.entreprises.gouv.fr/qualite-tourisme>.

LE LABEL NATIONAL TOURISME ET HANDICAP



La **marque d'Etat Tourisme & Handicap** a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

La marque prend en compte les **quatre familles de handicaps** [auditif, mental, moteur et visuel] et vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

Propriété de l'Etat, elle a été déposée à l'Institut national de la propriété intellectuelle, le 12 février 2003 en tant que **marque collective simple** accessible sur le site internet <http://www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/presentation-tourisme-et-handicap>

Les **évaluations** des sites et des équipements touristiques sont réalisées par des **binômes d'évaluateurs** issus du monde du tourisme et du handicap sur la base de **critères précis et évolutifs** réunis dans des cahiers des charges, **tous les cinq ans**.

Le champ de la marque s'est étendu au fil des années à des **activités touristiques variées qui sont regroupées en 5 catégories : Hébergement, Loisir, Information touristique, Restauration, Visite**.

La marque garantit la **qualité d'accueil** et permet de passer du "**Pouvoir accueillir**" que valide la loi, au "**Vouloir accueillir**" qui émane d'une **démarche volontaire** de la part du prestataire.



LE LABEL NATIONAL ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT (EPV)

Il s'agit d'une marque de reconnaissance du Ministère de l'Economie et des Finances créée par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant un patrimoine économique composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

Ouverte à tous les métiers de production, transformation, réparation et restauration, cette distinction est attribuée pour 5 ans après une sélection rigoureuse des candidats.



*Entreprise
du Patrimoine
Vivant*

*L'excellence
des savoir-faire
français*

Ce label regroupe aujourd'hui plus de 1 300 entreprises pour environ 60 000 emplois et réalisant un chiffre d'affaires annuel cumulé de plus de 13,2 Mds€.

La procédure d'attribution du label EPV est menée par l'Institut Supérieur des Métiers [ISM] lors d'une

commission nationale indépendante constituée de professionnels des secteurs concernés. Chaque dossier de candidature est soumis à l'avis des chargés de mission du développement économique des DIRECCTE et des DIECCTE ainsi que celui des Chambres consulaires.



QUELS AVANTAGES CONCRETS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

DES INCITATIONS FISCALES :

- Le crédit d'impôt apprentissage : le crédit d'impôt apprentissage est égal au nombre moyen annuel d'apprentis, dont le contrat a atteint une durée d'au moins 1 mois, multiplié par 2 200 €.
- Le crédit d'impôt métiers d'art : les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt métiers d'art égal à 15 % de la somme des salaires et charges sociales afférents aux salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série. Le crédit d'impôt est plafonné à 30 000 € par an et par entreprise. Instruction fiscale 4A-7-07 n°73 du 21 mai 2007 relative au crédit d'impôt création

UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Une présence collective sur des salons emblématiques, soutien à l'exportation en liaison avec Business France, appuis individualisés en lien avec les organismes consulaires et professionnels.
- Des outils de communication grâce à des plaquettes et des brochures institutionnelles, un site national www.patrimoine-vivant.com

UN APPUI AU FINANCEMENT :

- Un partenariat entre l'Etat, l'ISM [Institut Supérieur des Métiers] et la SIAGI pour améliorer l'accès des EPV artisanales aux financements nécessaires à leur développement.

SOLUTIONS RH

TITRE DE MAÎTRE RESTAURATEUR

Le titre de maître-restaurateur a été créé en 2007. Il s'est vu conférer une valeur législative par l'article 7 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Le décret n° 2015-348 du 26 mars 2015 a élargi aux employés des entreprises de restauration la possibilité de bénéficier du titre de maître-restaurateur. Nécessité de proposer une cuisine faite sur place à partir de produits acquis majoritairement frais et la présence d'au moins cinq produits régionaux de saison sur la carte.

L'objectif recherché est de reconnaître l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en

valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité.

Les bénéficiaires de la mesure sont les entreprises de restauration indépendantes ou appartenant à de petits ensembles [maximum trois établissements].

Ces points sont vérifiés au moyen d'un audit qui devra être réalisé par un organisme certificateur déclaré, indépendant de l'État, comme des entreprises de restauration [(AFNOR, CERTIPAQ et BUREAU VERITAS CERTIFICATION)].

Par ailleurs, les candidats au titre doivent bénéficier d'une qualification ou d'une expérience professionnelle avérée en restauration.

Afin de candidater, le professionnel effectue une démarche en 4 étapes : répondre aux conditions requises,

faire un audit de son établissement, constituer le dossier et le soumettre à l'organisme de certification.

En contrepartie, l'État accompagne les chefs d'entreprises ayant obtenu le titre dans leurs efforts de modernisation et de développement de la qualité, en leur accordant un crédit d'impôt à hauteur de 50% des dépenses directement en rapport avec les exigences du titre.



i

QUELS AVANTAGES CONCRETS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Un crédit d'impôt Maître restaurateur s'élevant à 50 % des dépenses engagées par le restaurateur pour moderniser son établissement sur les trois premières années, dans la limite de 30 000 euros, pouvant atteindre ainsi 15 000 euros. Le restaurateur peut à nouveau solliciter le bénéfice d'impôt lors du renouvellement de son titre, qui a lieu tous les quatre ans. En France, 2 500 restaurants sont aujourd'hui détenteurs du titre de maître-restaurateur.

UNE TOURNÉE DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES TPE/PME RÉUNIONNAISES POUR DOMINIQUE VIENNE

Du 17 au 20 octobre dernier, Dominique Vienne a profité de son déplacement parisien au salon national des TPE PME, Planète PME, pour rencontrer de nombreux représentants des Outre Mer et en particulier de La Réunion afin de faire valoir les combats que son organisation patronale mène sur le territoire réunionnais. Entre rencontres ministérielles et participation à un débat politique : les petites et moyennes entreprises réunionnaises ont bien été représentées.

Lundi 17 octobre, il a débuté ses rencontres avec Ericka Bareigts, Ministre de l'Outre-Mer. Après l'avoir félicité pour sa nomination, le président de la CGPME Réunion, s'est entretenu avec elle de sujets variés dont la loi égalité réelle ou encore la Stratégie du Bon Achat, qui prend de l'essor sur l'île. Il a rappelé le combat que mène la CGPME Réunion pour la reconnaissance des savoir-faire locaux et l'ambition d'une nouvelle économie circulaire qui profite aussi bien aux entreprises qu'au territoire. La ministre a prêté une oreille attentive à ces propos et a affirmé son intérêt pour soutenir les initiatives allant dans ce sens. Dominique Vienne a enfin attiré son

attention sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, qui telle qu'elle est écrite aujourd'hui porterait atteinte, selon lui, aux revenus des chefs d'entreprise indépendants.

Le soir même, il a participé au débat de la primaire du parti Les Républicains. Six des sept candidats [Nicolas Sarkozy, Jean-François Copé, Nathalie Kosciusko-Morizet, Jean-Frédéric Poisson, Bruno Lemaire, Alain Juppé] ont eu une minute pour présenter leur projet présidentiel et vingt minutes pour répondre aux questions des chefs d'entreprise.



Mardi matin, Dominique Vienne s'est entretenu avec la ministre du Travail Myriam El Khomri, sur la nécessité de produire des statistiques de l'emploi uniques regroupant la métropole et les OM. «Les territoires d'outre-mer doivent élaborer des projets de développement nourris et portés par les acteurs locaux et les forces vives existant outre-mer. Pour autant, nous devons être partie intégrante de la Nation. Je considère que cela n'est pas le cas aujourd'hui, quand on observe, par exemple, les chiffres du chômage outre-mer non intégrés aux chiffres nationaux communiqués chaque mois aux Français. Afin de renforcer la solidarité des territoires, la CGPME Réunion demande de communiquer sur un taux unique de chômage, métropole et outre-mer confondus. Cette mesure permettrait à nos députés non plus de demander des mesures compensatoires de nos particularismes mais de réfléchir d'une seule voix sur des solutions nationales.»



Il a par la suite rencontré le député européen Younouss Omarjee. Après avoir évoqué l'actualité économique de la CGPME Réunion, ils ont abordé le thème du développement, notamment sur les possibilités de faire du Port Réunion un hub économique en construisant un dépôt de carburant GNL, permettant le ravitaillement des navires passant dans la zone Océan Indien.

Il a aussi évoqué la nécessité impérieuse de consolider le droit européen notamment autour de l'article 349 du TFUE (traité sur

le fonctionnement de l'Union Européenne), qui reconnaît formellement les spécificités des régions d'outre-mer pour leur permettre d'assurer leur développement. La décision de la cour de justice européenne du 15 décembre 2015 conforte sur le plan juridique la nécessité pour les territoires éloignés de bénéficier de dispositifs spécifiques. C'est une condition incontournable à la réussite des RUP encore fortement impactées par le chômage.



PLANÈTE PME EN CHIFFRES

- 6 300 visiteurs pour cette 14ème édition
- 15 personnalités politiques
- 100 intervenants
- Une dizaine de champions et médaillés olympiques
- 140 exposants
- 1500 rendez-vous d'affaires
- 4 plénières
- Plus de 60 conférences et ateliers
- Plus de 7 500 tweets sur #PlanetePME, trending topic des 17 et 18 octobre 2016.

RETOUR MANDATAIRES

Impliqués dans plus de 200 mandats sociaux sur l'île, nous défendons les intérêts des entreprises à travers l'engagement de nos adhérents dans des organismes paritaires, conseils d'administrations et autres institutions au cœur de la vie économique et social réunionnaise. La CGPME Réunion salut l'investissement de ses dirigeants bénévoles qui consacrent leur temps et leur énergie à la représentation active de l'ensemble des entreprises

Depuis 2008, j'occupe le poste de Conseiller Prud'homal et depuis 2014, je suis Président du Conseil de Prud'hommes de Saint Pierre.

Le conseil des prud'hommes est une juridiction de premier degré qui tranche des litiges nés à l'occasion de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre employeurs et salariés de droit privé. Quel que soit son appartenance syndicale ou patronale, un conseiller prud'homal est un magistrat assermenté qui doit dire le Droit, toujours le Droit et Rien que le Droit. Toutefois, il n'est pas incompatible de dire le Droit d'une part et défendre

les intérêts des TPE-PME d'autre part. Si un employeur a fauté vis-à-vis d'un salarié, le juge peut, en tenant compte de considérations économiques, stratégiques ou sociales, revoir les quantums demandés, ramener les indemnités à de plus justes proportions et ainsi préserver l'entreprise d'une catastrophe économique et sociale. En définitive, après la règle de droit, l'adhérent CGPME que je suis, tente toujours de trouver les meilleures alternatives afin d'obtenir les décisions les meilleures.



Sébastien NATIVEL,
Mandataire au Conseil
de Prud'hommes

EN VRAI, C'EST EN SE
CONNAISSANT MIEUX
QU'ON PREND
LES BONNES
DÉCISIONS.

Solutions
personnalisées
et complètes
pour les pros.

groupama-pro.fr



LA CITÉ DES ENTREPRENEURS, UN ESPACE À VOTRE SERVICE !

Votre quotidien de responsable de TPE et PME est ponctué de problématiques sur lesquelles vous aimeriez souvent être accompagné[e]. Notre réseau d'adhérents est une mine d'informations et dans un monde idéal, votre répertoire aurait toujours un nom associé à une question dans un domaine spécifique !

Afin d'alléger votre quotidien et vous faire gagner du temps, afin aussi de vous soutenir dans la durée, nous avons créé, depuis quelques mois déjà, la Cité des Entrepreneurs, un espace de conseil et d'écoute mis à votre disposition dans différents domaines clés en cas d'interrogation.



A ce jour, quatre types de permanence sont à votre disposition :

■ La Permanence Prud'Homale

Vous avez un litige avec un salarié, une hésitation sur l'attitude à adopter, besoin d'être aiguillé ou d'en savoir plus sur les démarches à suivre ? Consultez nos conseillers avant d'entamer des démarches prud'homales, afin peut être d'éviter de vous lancer dans un conflit et trouver des alternatives. Tous les mois, nos conseillers prud'homaux répondent à vos questions en face à face.

■ La Cellule Ressources Humaines

Notre cellule Ressources Humaines vous accompagne dans la résolution de vos questions pratiques notamment concernant l'élaboration de vos recrutements, de l'administration du personnel, du plan de formation, de la santé et de la sécurité au travail...

■ La Permanence Notariale

■ La Permanence des Experts-Comptable

Cette permanence est réservée aux chefs d'entreprise n'ayant pas déjà recours aux services d'un expert-comptable et qui recherche une simplification administrative ainsi qu'une assistance dans ses choix stratégiques et dans leurs mises en œuvre opérationnelle.

Suite à une "énième" altercation avec un de ses salariés, la société A souhaite se séparer de celui-ci. Elle va donc prendre contact avec la CGPME, son organisation patronale, afin d'échanger avec elle, et solliciter de l'aide.

Un des mandataires prendra alors attache dans les heures qui suivent avec la société A en lui conseillant

de ne pas prendre de décisions hâtives qui pourraient être préjudiciables mais de privilégier le dialogue social avant toute chose.

Finalement, après un entretien avec son salarié, l'affaire se soldera par la mise en place d'une rupture conventionnelle.

**N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC NAZÎHA, VOTRE CHARGÉE DES OFFRES DE SERVICE
À LA CGPME RÉUNION : CDE.CGPMEREUNION@GMAIL.COM**

COUP DE POUCE

Chaque numéro de Talents et Territoire est l'occasion de répondre à une question fréquemment posée par nos adhérents. Je suis à votre disposition pour échanger. Santhi Véloupoulé, Déléguée Générale.

Si vous deviez parler de votre famille... que diriez-vous ?

Je voudrais en quelques mots pouvoir présenter les missions et chiffres clés de notre famille CGPME Réunion.

1/ Notre raison d'être

- rendre équitable l'accès aux marchés publics des TPE/PME réunionnaises
- accompagner l'entrepreneur pour rompre son isolement
- se battre pour simplifier la vie administrative des TPE PME
- défendre les savoir faire locaux et les faire reconnaître

■ être la voix des entreprises locales dans toutes les institutions

Autrement dit :

- Plus de 300 TPE/PME ont accédé aux marchés publics - 14 organisations professionnelles membres d'un collectif présidé par la CGPME Réunion [9 SBA signés]
- Depuis 6 ans, la CGPME a accompagné
 - plus de 2500 entrepreneurs à sortir de leur isolement
 - près de 100 entreprises à mesurer leur retour économique pour le territoire afin de valoriser leur savoir-faire
- Plus de 170 mandats où les chefs d'entreprise parlent pour les chefs d'entreprise

2/ Nos chiffres clés

430 adhérents
20 syndicats / associations
4 secteurs représentés
Plus de 50 événements pour apprendre et réseauter

3/ Pourquoi venir chez nous ?

- Parce que vous misez sur le territoire réunionnais
- Profiter de notre offre de services : la Cité des Entrepreneurs
- Pour en finir avec la solitude morale du dirigeant
- Pour faire du business

Les listes soutenues par la CGPME Réunion remporte les élections à la CCI et à la CMA

Mercredi 19 octobre, la liste le Rassemblement des artisans de La Réunion soutenue par la CGPME a recueilli une large majorité des suffrages aux élections de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Lilian Pérot a été

désigné président de la commission économie et territoire au sein de cette instance.

Mercredi 9 novembre, la liste Trajectoire TPE/PME, alliance de la CGPME Réunion, de la FEDACTION et de la CAPEB, a remporté les élections à la Chambres de Commerce et d'Industrie. Pascal Plante devient premier vice-président et 9 adhérents CGPME siègeront au sein

de la chambre.

Les élus CGPME auront à cœur de défendre les orientations prioritaires définis pendant la campagne : libérer les forces vives des TPE-PME, ouvrir les entreprises réunionnaises sur le monde et favoriser une économie plus responsable.

RETOUR EN IMAGES SUR LA SOIREE DE FIN D'ANNEE



SUR LE TERRAIN

COMMENT BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES À HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL DANS L'ENTREPRISE ?

La CGPME Réunion et Mensa ont signé une convention de partenariat en août 2016 pour mieux accueillir les personnes à haut potentiel intellectuel dans l'entreprise afin de laisser libre cours à leur créativité et à leur appréhension "différente". Ainsi c'est toute l'entreprise qui bénéficie de ces atouts intellectuels et de ce potentiel créatif. Ensemble, les deux structures ont organisé une conférence avec une intervention de Mathieu Lassagne du Cabinet Coaching et Douance, Membre de Mensa IDF. Après avoir lui-même expérimenté la découverte de sa douance en 2009, il découvre plusieurs années plus tard l'importance, en tant qu'accompagnant, que l'on soit DRH, dirigeant, manager, coach ou recruteur, d'écouter et de comprendre les personnes surdouées sans l'angle de leurs spécificités.

Devant un public captivé, le fondateur de Coaching & Douance a expliqué comment il accompagne aujourd'hui les leaders, dirigeants, les experts, les cadres et les coaches surdoués dans leurs enjeux de reconversion, de changement de posture, de positionnement stratégique et plus largement à oser construire leur juste place, en cohérence avec leurs zones de génie et ce qui fait vraiment sens pour eux, dans le monde professionnel.

Il est vrai que lorsqu'on évoque les hauts potentiels intellectuels, les questions sont nombreuses.

Comment libérer l'intelligence collective que les entreprises portent en elle ? En quoi laisser les HPI exprimer tous leurs talents dope l'intelligence collective ? Comment manager une équipe aux multiples talents ?

Dominique Vienne, Président de la CGPME Réunion a des pistes de réponses : « Dans les TPE/PME nous avons la latitude pour laisser s'exprimer les profils atypiques et surtout, nous avons besoin de ces éclairages, de cette vision particulière qui permettent d'assurer un développement incroyable ».

Les idées reçues le sont tout autant. « Il faut casser ces préjugés ! », plaisante Danielle Gros, animatrice de cette conférence et fondatrice de Mensa Réunion.

"TOURNÉE DES ENTREPRENEURS" DU COLLÈGE À L'ENTREPRISE : TOUS ÉCO-CITOYENS !

Pour cette 4ème étape, quatre entrepreneurs ont donné rendez-vous aux élèves de 4e et de 3e SEGPA du Collège Mahé de la Bourdonnais à Sainte Clotilde, collège éco-citoyen mardi 29 novembre 2016.

Outre les présentations d'usage du monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, les quatre intervenants se sont appliqués à mettre en exergue le rôle éco-citoyen de l'entreprise. « Nous sommes citoyens

su se rendre disponible pour participer à cette rencontre puisque Dominique Vienne, Président [entreprise Convergence] et Danielle Gros étaient entourés de Jean-François Tardif, Administrateur, Président de la commission RSE [entreprise ABSYS OI], et de Grégory Lémée, entreprise Bureau recyclage, adhérent.

Dominique Vienne explique aux collégiens : « Votre établissement a obtenu un label éco-citoyen pour ses actions à la cantine, dans les transports, pour ses modalités d'enseignement, etc. Au sein de l'entreprise, c'est la même chose : la citoyenneté se situe dans toutes les strates ». Effectivement, le cœur de l'activité des structures peut présenter un aspect citoyen à l'instar de l'entre-



tout au long de la vie », commence Danielle Gros, Responsable du Pôle Les Jeunes et l'Entreprise de la CGPME « c'est vrai pour vous, dans votre établissement labellisé et c'est également le cas pour nous, au sein de nos entreprises ».

La CGPME Réunion est particulièrement attachée à la notion de citoyenneté au sein de l'entreprise, notamment avec le Small Business Act ou Stratégie du Bon Achat. D'ailleurs, son Conseil d'Administration a

prise Bureau Recyclage, représentée par Grégory Lémée qui encourage d'augmenter le taux de revalorisation des déchets par une démocratisation du tri à la source. Mais cela ne s'arrête pas là. Les activités connexes sont également largement concernées. La Responsabilité Sociale des Entreprises leur permet de structurer leur politique de relations humaines, leur politique achats, la gestion de leurs déchets, l'encouragement à consommer localement.

PACK MUTA ENTREPRISE

la complémentaire santé préférée de tous les salariés



8 bonnes raisons de choisir MUTA Santé

Aucune avance de frais chez les professionnels de santé ⁽¹⁾ ;

Prise en charge à 100% de vos lunettes de vue ⁽²⁾ ;

Cotisation offerte pour tous les enfants scolarisés et assurés jusqu'à 26 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité ;

Pas de limite d'âge à l'adhésion ;

Service Adhérents joignable toute la semaine
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h30 (Appel non sur-taxé) ;

Suivi en ligne de vos remboursements sur www.mutasante.com ;

Proximité avec un réseau de **8 agences**
sur Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre,
Le Tampon, Saint-Joseph et Saint-André ;

Jusqu'à **5 formules** de garanties différentes au choix.

Entreprises, nous
avons la mutuelle
qu'il vous faut !
Un conseiller est
à votre écoute

www.mutasante.com

02 62 947 700



DÉCOUVREZ NOS INNOVATIONS POUR SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN



Professionnels et Entreprises

